



## RELEVÉ DE DECISIONS – réunion du Conseil Scientifique Montlosier

3 mars 2016, 14 h 15 – 17 h 55

### Pour le SMPNRVA :

#### ➤ **élus excusés :**

- Roger Gardes, Président

#### ➤ **Membres de la DG présents :**

- Isabelle Blanc, Directrice
- Cécile Birard, coordinatrice-responsable EP2 (Biodiversité, Ressources et Espaces naturels)
- Christine Montoloy, coordinatrice-responsable Cellule « Chaîne de Puys »
- Jérémie Papin, coordinateur-responsable EP3 (Urbanisme, paysage et énergie)
- Marie-Noëlle Basmaison, coordinatrice-responsable EP4 (Développement social durable)
- Carine Dubos, coordinatrice-responsable de l'Espace Ressources Transversales, Charte, plan d'actions du SMPNRVA
- Sylvain Blanchon, chargé de mission Agriculture-Pastoralisme

>Membres de la DG excusé(s) : Eve Alcaïde, coordinatrice-responsable EP1 (Développement économique durable), Gilles Garraud, coordinateur-responsable des Fonctions Support

### Membres du Conseil Scientifique présents :

✓ M. Jean Corneloup	MCF-HDR, Responsable TSPR Master SIMIP, Président de sportsnature.org, Sociologie des Sports nature et de montagne <i>Président du CSP du PNRVA</i>	✓ M. Charles Lemarchand	Chargé de mission Faune sauvage et Habitats – Catiche Productions
✓ M. Christian Amblard	Directeur de recherches, Eaux et milieux aquatiques, CNRS, UMR 6023, LMGE	✓ M. Yves Michelin	Professeur VAS, Directeur-Adjoint UMR Métafort, VetAgroSup, Irstea Géographie, Paysage, Agronomie
✓ M. Pierre Boivin	Retraité (ex Chargé de recherches Géologie Pétrologie Labo Magmas et Volcans)	✓ M. Frédéric Serre	Docteur en Géographie, climatologue
✓ M. Patrice Cayre	Géographe, sociologue, AgroParisTech, Engref	✓ M. Michel Streith	Anthropologue, Chercheur CNRS au LAPSCO, UMR 6024
✓ Mme Katia Fersing	Chercheure associée, Ethnologue, Chargée de mission Patrimoine et Culture – OT de Roquefort-sur-Soulzon		

**Membres du Conseil Scientifique excusés / absents :** M. Xavier Bonnet (Paysagiste-concepteur – A3 Paysage) – M. Eric Bordessoule (MCF Géographie, systèmes pastoraux – CERAMAC) – M. Pascal Carrère (Directeur d'Unité INRA, expert écologue/agronome) – Maître Christèle Eyraud (Avocat à la Cour, Droit Public, Droit de l'Environnement) - Mme Mauricette Fournier (MCF Géographie humaine, Responsable Master 2 recherche "Territoires, acteurs, modélisation" (TAM), Responsable de l'axe "Innovation, patrimonialisation, valorisation des ressources" du CERAMAC) - M. Jean-Bernard Marsat (Ingénieur-chercheur Irstea, UMR Métafort – Sciences de Gestion, management territorial (tourisme) - M. Yannick Miras (Ingénieur de recherche Paléoécologie, Archéobotanique) - M. Romain Pradinas (Chargé de mission Habitat-Flore – CBNMC) - M. Dominique Vollet (Directeur UMR Métafort – Irstea, Economie régionale (valorisation des produits de qualité, évaluation de politiques publiques).

**Secrétariat de séance / Relevé de décisions (rédaction) :** Nathalie Manoury, assistante DG.

Sujet	Contexte(s) → décision(s)	→ Qui
<p>Introduction – Préambule</p>	<p>→ <b>Approbation du relevé de décisions de la réunion du CSP du 12 novembre 2016.</b></p> <p>☞ <b>Ordre du jour de la réunion du CSP du 03/03/2016 : proposition de suppression de l'ordre du jour du point n° 4 concernant les 40 ans du PNRVA</b> (en 2017 : célébration des 40 ans du PNRVA et des 50 ans du décret de Lurs, fondateur des PNR. Le SMPNRVA va préparer une trame annuelle d'animation et d'activités à valeur ajoutée, venant en parallèle à une journée festive qui serait centrée à Montlosier).</p> <p>↳ <b>Sollicitation d'idées et collaboration des membres du CSP → sujet abordé lors de la prochaine séance du CSP.</b></p>	<p>→ <b>Président du SMPNRVA, Isabelle Blanc, DG, CSP</b></p>
<p>Evolution prospective de l'action du PNR dans son contexte politique et institutionnel nouveau (loi NOTRe, MAPTAM, GEMAPI, projet de loi biodiversité, élections régionales)</p>	<p>☞ <b>Rappel par IB du contexte institutionnel nouveau</b> (notamment en raison de <b>la fusion au sein de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes</b>) : le PNRVA se trouve à présent inséré dans un réseau 9 Parcs et 13 Parcs à terme.</p> <p>Parcs en projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Dombes</i> (projet un peu plombé : référendum local souhaité) &gt;&gt; <b>depuis, projet abandonné par le nouveau Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes</b></li> <li>- <i>Belledonne</i> (projet qui avance bien)</li> <li>- <i>Sources et Gorges de l'Allier</i> (malgré une certaine opposition locale, projet qui a passé les phases réglementaires et prochainement passera devant le CNPN) &gt;&gt; <b>depuis, projet abandonné par le nouveau Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes</b></li> <li>- <i>Aubrac</i> (12 Communes sont sur le département du Cantal, sur le secteur de Chaudes-Aigues).</li> </ul> <p>&gt;L'<b>Association APARA</b> constituée avant les élections régionales (déc. 2015) fonctionne (statuts déposés, RDV a eu lieu auprès de Laurent Wauquiez, Pdt CRARA), prévu le 18/02 mais reporté post vote du budget régional le 15/04. Le PNRVA a des atouts réels à faire valoir dans le réseau.</p> <p>&gt;Budget du SMPNRVA : il va peut-être nous falloir absorber/subir une baisse du budget de l'ordre de 7,2 % (sur contributions statutaires et cofinancement d'actions).</p> <p>&gt;&gt; c'est problématique pour le SMPNRVA : nous avons voté notre budget avant les élections sur la base du maintien à 0 % de baisse du taux de la contribution. Or, si on applique une baisse de 7,2 % au budget du SMPNRVA, cela équivaut à -126 000 euros au total. Cela représente 4 postes d'ingénieurs/techniciens.</p> <p>De plus, cette baisse s'appliquerait aux autres contributeurs, qui s'alignent sur le taux retenu par la Région.</p> <p>⇒ On essaie de réagir en faisant valoir qu'il s'agirait d'une entorse au pacte républicain.</p> <p>→ <b>Réponse 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril.</b></p> <p>Mais problème avec le <b>réseau IPAMAC</b> (découpé entre 4 régions) : ces crédits étaient sollicités pour réaliser actions à l'échelle du Massif central. Il s'agit d'un réseau qui fonctionnait bien et qui n'avait pas d'équivalent côté APARA.</p> <p>&gt;Investissement pour du personnel : ? (actuellement, animation et coordination effectuées provisoirement en grande partie par la directrice du SMPNR du Pilat).</p> <p>&gt;Région Auvergne-Rhône-Alpes :</p> <p>-le Vice-Président régional délégué aux PNR est Eric Fournier, maire de Chamonix, vice-président de l'Agglo, qui connaît bien les Parcs et est assez favorable aux PNR.</p> <p>Ce n'est pas forcément le cas des autres membres de l'Exécutif. Il faudra donc convaincre et avec des subsides en moins. Or, nous sommes le PNR qui bénéficie le plus de contributions régionales en fonctionnement.</p> <hr/> <p><b>Lois :</b></p> <p><b>NOTRe</b> : double impact sur le PNRVA via la fusion régionale et a recomposition intercommunale : on passe de 23 intercos à 4.</p> <p>Mais ce n'est pas plus facile à gérer pour autant : avant elles étaient incluses dans le territoire du Parc alors qu'à terme il n'y en aura qu'une seule qui sera intégralement concernée &gt;&gt; modification des statuts du SMPNRVA, il faudra convaincre les EPCI d'adhérer car elles se sentiront moins concernées territorialement... ⇒ impact la gouvernance politique de la structure SMPNRVA.</p> <p><b>GEMAPI</b> : redéfinit la façon dont la compétence sur l'eau et les milieux aquatiques sera répartie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par rapport à l'enjeu Eau sur le territoire du Parc : transfert compétences aujourd'hui.</li> <li>- les CT Lacs sur secteur Pavin et lacs associés : importante maîtrise d'ouvrage en agro-écologie (important) // à l'eutrophisation des lacs, notamment.</li> <li>- en // : on est coordinateur sur l'étude de préfiguration portée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les Lacs Tarentaine, Chauvet, Crégut, Lastiouilles... Le diagnostic et l'étude sont achevés.</li> </ul> <p>&gt;L'agence de l'Eau a demandé au Parc de coupler ce projet avec celui concernant les sources de la</p>	<p>→ <b>Président du SMPNRVA, IB</b></p>

Sujet	Contexte(s) → décision(s)	→ Qui
	<p>Dordogne (La Tour-d'Auvergne, Le Mont-Dore, La Bourboule, ...) = projet agri-environnemental commun. Ce serait bien de faire 1 seul contrat dans les mêmes délais. Cela répondrait à l'enjeu de la ressource en eau sur le Massif du Sancy.</p> <p>Nos élus sont partagés sur ce sujet et les intercommunalités ne semblent pas vouloir se précipiter à se lancer dessus et à assumer cette compétence. A ce jour, les seuls à accepter de le faire seraient l'intercommunalité regroupant les CC Les Cheires, Val d'Allier, etc et absorbant le SMVVA. Il va falloir porter cette compétence pourtant.</p> <p>P. Boivin : l'université a été contactée par le SAGE Sioule Allier et Bassin de la Veyre, qui s'engage dans les ressources en eau de la Chaîne des Puys. Ils doivent évaluer les quantités d'eau disponibles une fois les prélèvements effectués...</p> <p>IB : les SAGE ne vont pas générer des actions sur le territoire : ils ne trouvent pas des solutions concrètes. Le SMPNRVA porte des actions sur l'eutrophisation des lacs, fait des choses très pragmatiques. Nous sommes concernés par 3 SAGE sur lesquels on a prononcé des avis (Nadège Guimard)... On fait partie des CLE (élus représentant le SMPNRVA). Pierre Boivin : avec ces avis et prises de positions, l'habitant du territoire risque d'en vouloir au Parc. IB : il y a un problème politique aujourd'hui. A l'avenir nous risquons d'être confrontés sur nos prises de positions déjà faites sur certains sujets.</p> <p><b>MAPTAM :</b> &gt;organisme PETR (nouveau) : un peu comme un SMPNR ou un peu comme un Pays. Ils doivent avoir des compétences particulières comme les SCOT. Certains Parcs ont fait le choix d'être PETR pour assumer des compétences qui les intéressaient et que les Parcs ne pouvaient pas faire. Ex. : le SMPNRLF. Nous : ce n'est pas notre choix actuel. On ne porte pas de SCOT. Ces PETR ont été des rivaux des Parcs et en ont un peu enterré. Des Pays sont devenus PETR : Val d'Allier, SMAD des Combrailles, SMPNRLF, Pays d'Aurillac, PSFHA (tentative mais cela ne se fera pas &gt; Syndicat des Cramades).</p> <p>Si des besoins apparaissent, c'est peut-être une question importante à se poser pour le SMPNRVA sur des enjeux sur lesquels tout le monde est d'accord.</p> <p><b>ELECTIONS REGIONALES (conséquences pour le SMPNRVA) :</b> Le 4/03, après-midi, à Montlosier : réunion du Comité syndical du SMPNRVA d'intégration des nouveaux élus régionaux (5) : Louis Giscard d'Estaing, Frédéric Bonnichon, Martine Guibert, Anna Auboïs, Eric Faurot (selon la règle de la proportionnelle) + renouvellement du Bureau : 11 membres dont 8 sur des postes pré-fléchés (Président, 3 Vice-Présidents et un secrétaire) et 3 non affectés.</p> <p>1<sup>er</sup> cas : Changement d'exécutif rapproché. Proposition : Roger Gardes &gt; Jean-Marc Boyer, actuel 3<sup>ème</sup> Vice-Président, 1<sup>er</sup> V.-Pdt : Bernard Delcros (économie et suivi du Programme Leader), 2<sup>ème</sup> V.-Pdt : Roger Gardes (relations avec les réseaux et programme de coopération, dont la fin de la mission Mexique), 3<sup>ème</sup> V.-Pdt : François Marion (environnement, agriculture). 2 changements au Bureau : entrée de Louis Giscard d'Estaing et Frédéric Bonnichon en remplacement d'Agnès Mollon et de Marc Maisonneuve, qui ne se représentaient pas. Frédéric Bonnichon : secrétaire (fonction honorifique).</p> <p>ou</p> <p>2<sup>ème</sup> cas : autres candidats &gt; vote à bulletin secret.</p> <p>A noter qu'il n'y a pas de conseiller régional dans le « carré d'or » de l'exécutif du Parc, ce qui pose tout de même question car des alliés sont nécessaires, notamment dans le cadre des négociations budgétaires avec la Région.</p> <p><b>LOI BIODIVERSITE</b> (Texte portant sur la biodiversité des Parcs) : &gt; <b>commissionnement des agents de surveillance en espaces naturels</b>, comme l'étaient nos gardes nature auparavant. En effet, par ordonnance, les services du MEDDE ont omis que les agents autres que ceux des établissements publics de l'Etat puissent être commissionnés (<i>les agents des SMPNR et des Conseils départementaux ne sont donc plus concernés par le commissionnement</i>).</p> <p>&gt;&gt;notre objectif : essayer de récupérer ce commissionnement. &gt;&gt;&gt; une ordonnance pour rétablir la situation est attendue pour l'été prochain.</p> <p>&gt;<b>Intégration des Communes en dehors du Parc</b> : celles-ci pourraient l'intégrer a posteriori sous conditions. Cette disposition dissocie de fait le vote des intercommunalités et des Communes [Pour la révision, cela a été un souci mais cela ne sera donc plus le cas à l'avenir].</p> <p>&gt; <b>rôle des Parcs</b> : « assembleurs » et coordinateurs pour l'ensemble des politiques publiques sur leurs territoires.</p>	

Sujet	Contexte(s) → <b>décision(s)</b>	→ <b>Qui</b>
	<p>Mais ils ne disposent pas de pouvoir réglementaire accru pour autant &gt; <i>disposition difficile à mettre en œuvre.</i>  <b>&gt;&gt; Un projet de décret de mise en application de ces dispositions serait en cours d'élaboration au MEDDE.</b></p> <p>&gt;<b>Urbanisme</b> : des amendements anti-Parcs sont ressortis // aux dispositions sur l'urbanisme dans les chartes de Parcs.  Ex. de la Loi ALLUR : si le SCOT se superpose au PLU &gt; il fait écran mais c'est le PLU qui prévaudra.  Les SRCE et les SCRAE seraient dissous et intégrés dans les nouveaux <b>SR...</b> Peu de force de frappe politique des Parcs pour contrer cela.</p> <p><b>Loi NOTRe</b> :  concernant les 100 % de co-financements sur maîtrise d'ouvrage en investissement : problème &gt; pour important travail sur Chaîne des Puys, Sancy, Monts du Cantal &gt; réduction à 80 %.  IB : pas de nouvelles en dépit d'une relance de la Fédération à ce sujet. Cela change la donne car on ne peut donner les 20 % restants (pas de possibilité d'autofinancement de la part du SMPNRVA).</p>	
<p><b>Possibilité de collaboration SMPNRVA / CSP en 2016, en fonction de la programmation de travail en cours</b></p>	<p>☞ Retour sur la réunion du CORP du 3/02/2016, à Paris, à laquelle assistaient Jean Corneloup, Président du CSP du PNRVA et Cécile Birard, concernant des projets de réalisations partenariales.  <i>Isabelle Blanc et Jean Corneloup transmettront ensuite les documents afférents (qu'ils n'ont pas pu récupérer pour la présente réunion suite à un problème technique).</i></p> <p><b>Isabelle Blanc informe les membres du CSP qu'elle a rencontré les deux Présidents (sortant et nouveau) du SMPNRVA, lesquels sont d'accord pour s'appuyer sur des lignes politiques reposant sur la charte.</b></p> <p>⇒ Présentation de Jean Corneloup, qui a été élu Président du CSP du PNRVA pour 3 ans :  Dans ce contexte politique et territorial complexe, il apparaît difficile de s'entendre sur ce qu'il faut faire. Cela interroge un CSP quant au rôle et à la valeur des Parcs.  Nous devons travailler à ce qu'on peut attendre et entendre du rôle et de l'action d'un CSP de Parc. Il faut qu'on se situe parmi la somme d'individualités au sein du SMPNR (que ce soit pour collaborer, ou que la science puisse exister, pour valider une politique territoriale via une expertise... ?).</p> <p>&gt;1<sup>ère</sup> <b>question à se poser : qu'est-ce que le PNRVA ? Ses spécificités, ses avantages, sa valeur ? Qu'est-ce que l'identité d'un Parc ? Comment les gens souhaitent agir et s'entendre sur la dynamique (actions dignes de qualité) et participent, y contribuent ? Comment choisit-on notre orientation ?</b>  Il y a toute une variété de situations mais ce qui ressort de l'étude menée au plan national, globalement, concernant les CSP de SMPNR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- manque d'unité (actions diverses)</li> <li>- pas de cadre général</li> <li>- pas de modèles à suivre</li> <li>- fonctionnement peu ou pas structuré.</li> </ul> <p>En comparaison avec la Suisse, en France : on axe le travail sur la gestion (alors qu'en Suisse, on travaille davantage sur l'aspect scientifique, la recherche).</p> <p><b>Le CSP peut avoir un rôle important à jouer dans la redéfinition des liens entre la recherche et le SMPNR.</b>  &gt;&gt; plusieurs missions : choix parmi celles-ci, quelle implication ? amplification en cours d'année ?  Il y a plusieurs niveaux d'action :</p> <p>☞ <b>1<sup>er</sup> niveau</b> : accompagner le Président dans la définition et la réalisation de sa charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; procédure longue d'élaboration de la charte : quel a été le rôle du CSP dans son élaboration ?</li> <li>&gt; application de cette charte : le CSP est sollicité pour intervenir par rapport à la mise en œuvre de la charte &gt; comment se structure l'intervention du CSP ?</li> <li>&gt; Patrimoine et culture &gt; comment sont sollicités les membres du CSP, sur quels thèmes : culture, archéologie... ?</li> <li>&gt; évaluation : via les COPIL et GT &gt; comment le CSP est-il sollicité ?</li> </ul> <p><i>Le Parc a construit une matrice par laquelle il définit son rôle et par l'intermédiaire de laquelle nous devons déterminer ce que doit être le fonctionnement du Syndicat mixte du Parc et ce qu'il doit être lui-même.</i></p> <p>&gt;<b>Peut-on être membre du CSP sans connaître le PNRVA ? Pour que le CSP existe, un socle commun d'observation et d'analyse sur ce territoire et sa réalité est nécessaire.</b>  <b>→ Il faut créer un groupe de réflexion ou un séminaire pour obtenir ces connaissances, cette culture commune nécessaire.</b></p> <p>☞ <b>2<sup>ème</sup> niveau</b> :  <b>Soutien ... la place ... ???</b> dans les écosystèmes :  Le SMPNRVA doit également tenir ce rôle-là → <b>Organiser au moins 1 fois / an une rencontre CSP-SMPNR pour expliquer ce que font les agents des Parcs</b> (dispositif expérimenté dans le SMPNR des Grands Causses).  <i>Le CSP doit assurer une fonction politique (engagement des membres du CSP dans des manifestations politiques).</i></p> <p>☞ <b>3<sup>ème</sup> niveau</b> : l'expertise scientifique du CSP sur une problématique en lien avec les situations de crise auxquelles sont confrontés les Parcs (ex. : les campagnols terrestres)  &gt;<i>cette expertise s'exprime-t-elle via des Commissions qui se créent ou sur simple avis en plénière ?</i></p> <p>☞ <b>4<sup>ème</sup> niveau</b> : participation du CSP à des manifestations, journées d'animations, sorties scientifiques (sorties</p>	<p>→ <b>Jean Corneloup, CSP, IB, DG</b></p>

Sujet	Contexte(s) → <b>décision(s)</b>	→ <b>Qui</b>
	<p>terrain, tourisme scientifique, etc), sciences participatives (implication des habitants, des touristes pour « faire science autrement » et faire en sorte qu'on réfléchisse autrement sur d'autres modalités de réflexion, sur le terrain  <b>&gt; idée à creuser pour les 40 ans du PNR.</b></p> <p>☞ <u>5<sup>ème</sup> niveau</u> : projets de recherche &gt; sollicitation du CSP importante sur ce plan. Comment l'intervention du CSP se structure-t-elle ? ⇒ objectif : donner plus de cohérence aux projets menés aujourd'hui (PSDR) pour aboutir à des projets de recherche pluriannuels, portés par le Parc ou par des prestataires de terrain (Communautés de Communes, EPCI...) pour structurer cette interface entre le CSP et le SMPNRVA.  &gt;Par exemple :  &gt;sur la valorisation des patrimoines : on pourrait définir un programme de recherche pour définir l'intervention des actions qu'on veut faire, pour impliquer les chercheurs, co-construire plutôt qu'inviter.  &gt;Appels à projet Région PSDR :  Constat : les sujets Biologie, Sciences de la Terre et sciences naturelles sont les plus développés pour l'ensemble des Parcs. Manque de sujets Sciences humaines. Historiquement ces sujets sont plutôt portés par les écomusées.</p> <p><i>Débat :</i>  Yves Michelin : de quelle recherche parle-t-on ? Dans les Parcs, il y a beaucoup de recherches en sciences sociales. Il faut regarder la part des Parcs dans chaque discipline. Les sciences sociales sont plébiscitées dans les Parcs.</p> <p>Jean Corneloup : il faut relativiser les résultats de cette étude. <b>Les Parcs sont-ils des territoires d'accueil des sujets de recherche ou bien d'impulsion ?</b></p> <p>Isabelle Blanc : les commissions thématiques sont ouvertes aux membres du CSP (instance où on prépare la discussion).</p> <p>Jean Corneloup : Il faudrait lister les programmes de recherche qui ont été impulsés par le SMPNRVA afin d'avoir une idée de ce qui se fait aujourd'hui et à quel niveau cela se situe.</p> <p>Isabelle Blanc : on ne veut pas qu'être terre d'accueil (on en a accueilli beaucoup, faisant montre d'ouverture et transparence mais on déplore aussi des effets pervers : pas destinataires des résultats des programmes menés sur le Parc et parfois des conclusions qui posaient problème). On veut être acteurs mais aussi impulser un programme de recherche en tant que tel (ce qui est difficile car il faut des moyens). Les élus ne réfléchissent pas comme cela (réflexion verticale).</p> <p>Jean Corneloup : concernant l'impulsion &gt; on peut vous aider à monter un programme sans pour autant que le SMPNRVA le finance. Sinon, un programme de recherche (en transversalité entre chercheurs) impulsé par les scientifiques et les chercheurs peut être proposé au SMPNRVA.</p> <p>Christian Amblard : le rôle d'un CSP est de conseiller scientifiquement, orienter mais ne pas répondre à des appels à projets. On ne peut être juge et partie. En revanche, le CSP peut rédiger ou solliciter des appels à projets.</p> <p>Cécile Birard : nous avons des exemples de recherche-action &gt; sujet avec Pascal Carrère en relation avec IPAMAC.</p> <p>Pierre Boivin : le SMPNRVA est un « facilitateur » mais pas forcément un décideur.</p> <p>Isabelle Blanc : il faut réfléchir à la façon d'associer le CSP car il se passe beaucoup de choses bilatéralement mais il ne faut pas que le SMPNRVA soit un alibi pour autant (caution pragmatique et territoriale par rapport à un programme de recherche).</p> <p>Yves Michelin : un vrai partenariat SMPNRVA – CSP est nécessaire.</p> <p><u>7<sup>ème</sup> point</u> : corpus de connaissances sur le PNR (recherches, travaux sur différents domaines, grandes références incontournables) et mise en place d'un groupe d'experts pour faire état des dynamiques du Parc et des tendances à venir (logique de prospection) : collectifs qui réfléchirait à ce sujet par rapport à l'évolution du Parc.</p> <p><u>8<sup>ème</sup> point</u> : revue du CSP &gt; publication qui pourrait être réalisée.</p> <p><u>9<sup>ème</sup> point</u> : stages : qui et à quel niveau ? SMPNRVA ou coordination collective ? Doctorats et bourses CIFRE ? Collecte des travaux qui se font (pour en conserver la mémoire et créer des liens).</p> <p><u>10<sup>ème</sup> point</u> : CORP &gt; liens avec les autres PNR. Relations avec les autres.  Congrès 2017 : thème retenu &gt; relations homme / nature.</p> <p><b>Contribution &gt; note de synthèse à venir (7 ateliers) de Jean Corneloup.</b>  ⇒ A activer par rapport à nos compétences, disponibilités, etc. Objectif idéal de ce que serait un CSP.  Comment organiser cela ?  <b>→ Créer une page internet sur le site du SMPNRVA : espace commun d'échange et de collaboration pour introduire des contenus (intranet ou internet), qui serait le cadre d'expression du CSP.</b></p> <p><i>Remarques / Commentaires :</i>  Christian Amblard : ces objectifs semblent pertinents mais il faut tenir compte de nos propres contraintes, d'où la question de la faisabilité et temps imparti à leur consacrer.</p> <p>Michel Streith : appropriation par différents groupes sociaux du territoire : comment les gens se représentent le SMPNRVA, quelle est la participation des habitants dans la vie du Parc ?  Isabelle Blanc : ce constat a été partagé, notamment lors de la révision de la charte.</p> <p><b>→ Faire une réponse conjointe par rapport à l'existant.</b>  <b>→ Proposer une trame de réponse sur des éléments que nous maîtrisons &gt; à compléter par rapport à ce que vous connaissez :</b></p>	

Sujet	Contexte(s) → décision(s)	→ Qui
	<p>&gt; collation et mise en regard de l'espace de travail imaginé aujourd'hui, en tenant compte des évolutions contextuelles (changement d'exécutif, etc)</p> <p>&gt; arbitrages effectués la prochaine fois.</p> <p>Commissions thématiques du SMPNRVA :            Christian Amblard : il faut déterminer si on va travailler par commissions thématiques ou pas ? Internes au CSP ?</p> <p>Cécile Birard : on a proposé un travail sur les sciences sociales en janvier (en Commission Biodiversité) et il nous manquait un représentant des sciences sociales !</p> <p>Pierre Boivin indique qu'il n'est pas favorable à un travail par commissions thématiques et propose de travailler transversalement sur des commissions multithématiques.</p> <p>Isabelle Blanc rappelle que les commissions sont ouvertes et on peut imaginer qu'il y ait des petits groupes sur certains des axes mentionnés (lignes directrices pertinentes) et qu'ils soient animés par un tandem de volontaires au sein du CSP.</p> <p>Les sujets purement thématiques resteraient traités dans les commissions thématiques.</p> <p>Gouvernance du CSP :            Jean Corneloup interroge les membres présents sur la pertinence de créer un comité de gestion du CSP ?</p> <p>Yves Michelin : il y a nécessité d'avoir un ordre du jour avec un timing précis car cela permet de préparer son intervention en amont et d'avoir de la lisibilité, pour gagner ainsi en efficacité.</p>	
<p>Modalités de collaboration (notamment positionnement vis-à-vis d'opportunités comme les appels à projet ou comment réinjecter les collaborations bilatérales dans le contexte plus large du CSP, veille et données scientifiques. Rappel des pratiques dans les autres CSP.</p>	<p>1. <b>Modalités de collaboration (notamment positionnement vis-à-vis d'opportunités comme les appels à projet ou comment réinjecter les collaborations bilatérales dans le contexte plus large du CSP, veille et données scientifiques. Rappel des pratiques dans les autres CSP :</b></p>	<p>→ Jean Corneloup, CSP, IB, DG</p>
<p>Collaboration spécifique sur la préparation des 40 ans du PNRVA</p>	<p>2. <b>Collaboration spécifique sur la préparation des 40 ans du PNRVA :</b></p>	<p>→ Roger Gardes, IB</p>
<p>Collaboration spécifique sur la préparation des 50 ans des PNR en 2017 sur le thème des relations Homme / Nature</p>	<p>3. <b>Collaboration spécifique sur la préparation des 50 ans des PNR en 2017 sur le thème des relations Homme / Nature :</b></p> <p>&gt;Sujet retenu : Campagnols terrestres.</p> <p>&gt;Autres : cf. IB</p>	<p>→ Jean Corneloup, Roger Gardes, IB</p>
<p>Appel à projet Paysage</p>	<p>☞ <b>Point sur appel à manifestation du MEDDE</b> (date limite de réponse passée).            Sujet illustrant la réflexion en interne par rapport aux appels à projets.            AAP « Paysages, Territoires et transition ». Transition énergétique et écologique. Choix en matière de portage et d'échelle de réflexion.            Animation d'ateliers territoriaux (représentants Etat, chercheurs, agents collectivités), fonctionnement en séminaires de résidence.            &gt;chronophage en animation (2 jours prévus pour les 6 territoires retenus).</p> <p>Interrogation à 2 niveaux :            -critères de sélection par rapport au portage... &gt; réalisation d'un Plan de Paysage participatif &gt;&gt; démarche intéressante au plan technique et scientifiquement parlant.            Quel est l'articulation entre l'Etat et les collectivités ? Entre l'animation scientifique et l'animation technique par l'équipe du Parc ?</p> <p>On souhaiterait entrer en phase opérationnelle plus rapidement. ARU...            On n'a pas répondu à l'AAP.</p>	<p>→ Jérémy Papin</p>

Sujet	Contexte(s) → décision(s)	→ Qui
	<p>Michel Streith : son laboratoire a été sollicité pour le même type d'appel à manifestation par le CNRS.            Jérémie Papin : la difficulté est d'articuler au plan technique et scientifique et de trouver des financements.            Jean Corneloup : quid du portage ?            Jérémie Papin : le SMPNRVA assurerait la maîtrise d'ouvrage. Il s'agirait d'un coportage SMPNRVA / Laboratoire de recherche-CSP.</p> <p>Mauricette Fournier, qui nous avait sollicités sur ce point, est absente. Nous sommes souvent confrontés à des délais de réponse très courts et n'avons pas forcément de réunions du CSP à ce moment-là.  <b>Isabelle Blanc : on peut imaginer réfléchir à ce type de questionnements, qui peuvent être reliés à des sujets sur lesquels on travaille déjà &gt;&gt; en informer Jean Corneloup &gt;&gt;&gt; faire passer les informations et les questionnements à Jean Corneloup qui dispose des adresses mails et des téléphones des membres du CSP.</b></p> <p>Marie-Noëlle Basmaison : Mauricette Fournier a également répondu à l'appel à projet concernant la collection de dessins de Delécluse. Ns avons été sollicités pour être partenaires, avec le CERAMAC. On avait accepté un partenariat car cela coïncidait avec notre gestion courante.            Michel Streith : cela implique d'associer des membres du CSP mais pas le CSP dans sa globalité.</p> <p>Jean Corneloup : quelle position serait du CSP dans ce cas ?            Christian Amblard : les personnes concernées par l'appel à projet ne prennent pas part au débat.</p>	
<p><b>Pullulation des campagnols terrestres</b></p>	<p><b>4. Pullulation des campagnols terrestres :</b>            Cécile Birard fait un rapide historique de l'implication du SMPNRVA sur le sujet.            ☞ Cf. note de Sylvain Blanchon, chargé de mission agriculture – pastoralisme au SMPNRVA.  <u>Question posée par le SMPNRVA au CSP : y a-t-il des méthodes de lutte haute densité autres que celles existant actuellement ?</u></p> <p>&gt;Yves Michelin : tout d'abord, il n'existe pas de haute densité partout sur une même exploitation (ce n'est possible). Un fait est avéré : il y a bien actuellement pullulation de campagnols terrestres et c'est un vrai problème pour les agriculteurs, qui plus est cumulé avec la sécheresse.</p> <p><b>Causes : il y en existe plusieurs :</b>            ⇒ <b>La relation proie/prédateur déséquilibrée</b> &gt; le campagnol terrestre est une « machine à envahir le territoire ».  <b>La régulation par les prédateurs est rendue difficile car l'environnement est devenu au fil du temps plus favorable au campagnol.</b>            Plusieurs niveaux d'échelle existent : de petites populations, de grandes populations, etc.            Les prédateurs sont :            - les oiseaux (rapaces, corvidés : corbeaux...),            - renards,            - mustélidés (blaireaux, hermines, fouines, martres, belettes...),            - etc.</p> <p>Ces espèces sont déclarées nuisibles et sont encore chassées et tuées par l'homme.            La diffusion du campagnol terrestre s'effectue sur quelques centaines de mètres (pas de mélange). Ce sont les conditions favorables à la pullulation généralisée qui posent problème.            De plus, on constate que les démarrages des pullulations et leur diffusion proviennent toujours des mêmes secteurs.</p> <p>⇒ <b>On n'a plus de surveillance sérieuse des populations</b> (l'Etat qui assurait cette mission l'a déléguée à la Profession agricole, qui n'est plus en mesure de l'assurer).</p> <p>→ <b>Méthodes de lutte à haute densité ?</b>            Yves Michelin : <b>quand une parcelle est totalement infestée, on ne peut plus rien faire.</b> On ne peut plus mesurer. Toute action a ses limites : les prédateurs ne peuvent plus absorber.</p> <p>Christian Amblard : les agriculteurs doivent aussi prendre leurs responsabilités : globalement, leurs pratiques agricoles ont conduit à la pullulation des campagnols terrestres. C'est un vrai problème et il faut que la profession agricole en prenne conscience. Il faut changer les pratiques agricoles.</p> <p>Yves Michelin : Il n'y pas de responsables. Il faut comprendre le phénomène et ne pas en chercher les causes pour trouver les solutions... chaque individu n'est pas responsable lui-même de la pullulation.            La politique agricole a été mise en place après-guerre et a des effets collatéraux.            ⇒ <b>Ce qui est certain c'est qu'il n'y a pas de méthode de lutte à haute densité pour des parcelles totalement infestées. En revanche, sur des parcelles moins infestées : on peut encore agir.</b></p> <p>☞ Méthodes pour estimer la population :            &gt;on détermine un certain seuil (max. 500 campagnols à l'ha), puis, on réalise de l'observation en premier lieu, au cas par cas :            - observation sur terrain et piégeage, capture et recapture.            - la recherche a déjà travaillé sur le campagnol terrestre (en Franche-Comté) pour trouver des indicateurs de déclin (car on peut agir à ce moment-là). Et ils déclinent très vite. Des recherches sur l'ADN (exploration) ont été menées, notamment pour repérer le changement de l'ADN avant le dé-</p>	<p>→ CSP, Yves Michelin, Roger Gardes, Isabelle Blanc, Cécile Birard</p>

Sujet	Contexte(s) → <b>décision(s)</b>	→ Qui
	<p>clin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire du suivi.</li> <li>- éviter de détruire les nuisibles (prédateurs du campagnol terrestre).</li> </ul> <p>☞ Sur des parcelles à haute densité : → <u>pas d'utilisation d'anticoagulants car on élimine toute la faune non cible.</u> Et cela ne fonctionne pas.</p> <p>Yves Michelin : actuellement, il y a pression de la profession agricole et des élus pour revenir à des hauts taux de bromadiolone.</p> <p>Michel Streith : ils sont dans des demandes radicales. Quid du FNSE (Fonds National de Solidarité pour l'Eau) ?</p> <p>↳ <b>Les solutions proposées actuellement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Bromadiolone</u> et anti-coagulants en général : le campagnol terrestre n'est pas un rat (genre Rattus) &gt; les raticides ne sont donc pas efficaces sur lui et, de plus, c'est un animal qui vit en plein champ, d'où l'impact sur l'environnement, la faune, etc.</li> <li>- <u>Aspirine</u> : valable chez les rats et les souris. Pas pour le campagnol terrestre. La publication de 1972 est totalement désapprouvée.</li> <li>- <u>Biorat</u> (salmonelles) : utilisé à Cuba. Aucune publication scientifique sur ce produit et son utilisation. Surtout à ne pas appliquer car les souches sont résistantes ensuite. Impossibilité de consommer par la suite les animaux vivant à proximité. Très dangereux. Produit pourtant utilisé à Cuba, au Nicaragua, au Vietnam. Interdit en Europe mais achetable néanmoins en Espagne. Au plan politique : même si cette souche n'était pas nocive pour l'homme &gt; quand on en trouve des traces, on jette systématiquement. Il s'agit d'une bactérie très résistante dans le sol. Une fois celui-ci infecté, on ne s'en débarrasse pas &gt; c'est désastreux pour l'image de marque !</li> <li>- <u>Immuno-contraception</u> : on ne peut pas rejeter cette piste comme cela. Deux laboratoires travaillent sur cette solution (ANCES, à Nancy, Joël Drevet, à Clermont-Ferrand et INRA de Tours). Il s'agit d'une réaction allergique, comme un vaccin. Cela pourrait être étudié en laboratoire au plan scientifique. Il faut étudier la proximité avec les autres espèces, les modes d'administration du vaccin, tenir compte de la prolificité de l'espèce. Ne pas utiliser de perturbateurs endocriniens.</li> </ul> <p>Cécile Birard : pour la mise sur le marché, l'Etat pourrait la prendre en charge car une AMM a besoin d'un marché (et le marché en question est restreint).</p> <p>→ Yves Michelin : Au plan opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>LA SURVEILLANCE (clef de voûte de la lutte contre la prolifération du campagnol terrestre)</u></li> <li>- &gt; l'Etat l'a transférée aux FREDON qui n'ont pas les moyens de la faire.</li> <li>- Il faut se doter d'outils d'évaluation du risque par rapport aux méthodes dangereuses.</li> <li>- Effectuer un accompagnement d'animation et de suivi scientifique des données (pour enseignants).</li> </ul> <p><b>Si on ne fait rien ?</b> Cela a été déclaré « catastrophe naturelle » mais a vidé le fonds d'indemnisation. Maintenant, il n'y a plus d'indemnisation.</p> <p>La Bromadiolone ne résout pas le problème et l'aggrave même. La cause centrale et profonde réside essentiellement dans les pratiques agricoles. A court terme : il n'y a aucune solution efficace sans danger // à l'environnement &gt; FNSE (si décret du Préfet) &gt; à basse densité : il faut avoir recours aux prédateurs &gt; à moyen terme : il faut un travail en réseau efficace pour organiser une lutte précoce, raisonnée, coordonnée (à l'instar de ce qui existe en Franche-Comté). Actuellement, ce ne sont pas les bons acteurs (la FREDON a une culture de vente de pesticides !). On regrette qu'il n'y ait pas le même investissement en Auvergne qu'en Franche-Comté. Le SMPNRVA a joué un rôle et contribué au financement des recherches pendant 15 ans. Il faut que les gens s'engagent et il faut les accompagner. A basse densité : on a le droit de tuer les renards... Mais sur les parcelles traitées &gt; on ne peut pas tuer les renards (= incohérence).</p> <p><b>&gt;Créer ce réseau et commencer à travailler sur les basses densités (on ne tue plus les prédateurs).</b> <b>&gt;&gt; demander des fonds à la Région Rhône-Alpes-Auvergne.</b> <b>&gt;&gt;&gt; investir dans l'agro-écologie (fonds PAC), sinon le problème reviendra et ce sera pire.</b></p> <p>Cela ne marche pas sur les aspects social, économique, environnemental... dans quel système se situe-t-on ? Un constat : les exploitants en bio ont moins de problèmes que ceux qui sont en traditionnel intensif. Yves Michelin : la difficulté // à ces phases est qu'<u>il faut agir en déclin de pullulation</u>. C'est tout un ensemble qui a favorisé le campagnol. <b>En quoi le SMPNRVA peut-il jouer un rôle (plus-value Parc) ?</b> ⇒ il peut aider à définir comment faire évoluer les systèmes pour que demain les agriculteurs puissent travailler dans un meilleur environnement.</p>	



Invitation sera faite par les Services du Parc.